



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLEE GENERALE
71^{ème} session
Rome, 29 novembre 2012

FR

UNIDROIT 2012
A.G. (71) 5 rév.
Original: anglais/français
novembre 2012

Point n° 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés – mise à jour au 14 novembre 2012</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

ANNEXE

**CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2011 ET LES EXERCICES FINANCIERS
PRECEDENTS EN EURO
RESTANT A PAYER AU 14 NOVEMBRE 2012**

	1999-2008	2009	2010	2011	TOTAL
Bolivie ¹	79.635,00	12.250,00	12.250,00	12.250,00	116.385,00
Iran ²	-	-	-	12.250,00	12.250,00
Pakistan ³	-	-	-	13.839,00	13.839,00
Serbie ⁴	-	-	12.250,00	12.250,00	24.500,00
Total	79.635,00	12.250,00	24.500,00	50.589,00	166.974,00

¹ La situation de cet Etat membre et les propositions du Secrétariat pour traiter des problèmes causés par les arriérés accumulés au fil des années font l'objet d'un autre document (voir AG/Comm. Finances (72) 7). La Bolivie doit actuellement à UNIDROIT un peu plus de neuf années de contributions statutaires (sans compter 2012).

² La République islamique d'Iran doit actuellement deux années de contributions statutaires (sans compter 2012).

³ Le montant dû par le Pakistan représente la différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués depuis l'exercice financier 1997. Sauf en 1997, 2000 et 2004, le Pakistan a toujours effectué des paiements annuels, bien que rarement équivalents au montant de sa contribution. Actuellement, le Pakistan doit à UNIDROIT un peu plus qu'une année de contribution statutaire (sans compter 2012).

⁴ La Serbie doit actuellement deux années de contributions statutaires (sans compter 2012).